



Déclaration préalable du SNUipp-FSU16, CAPD du 21.06.18.

Madame la Directrice académique, Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

La mise en place dans la précipitation des mesures prévues par le PPCR nous questionne quant à la place du dialogue social et du rôle des représentants des personnels. Enfin ... nous questionne, pas réellement, quand on regarde le projet du gouvernement concernant la fonction publique et la suppression du paritarisme. En niant le rôle des représentants des personnels, c'est toute une profession qui est niée. Le projet du gouvernement constitue une attaque frontale contre les droits des fonctionnaires, et notamment dans leur représentation dans tous les actes de gestion individuelle et collective. Il s'agit d'une remise en cause sans précédent des instances paritaires de concertation et du rôle des représentant-es des personnels. Le SNUipp, au sein de la FSU, demande donc au gouvernement de renoncer à ce projet qui serait catastrophique, tant pour les personnels que pour les usagers.

Concernant **l'accès à la Hors Classe** des professeurs des écoles, celle-ci a une incidence financière très importante, surtout dans le cadre d'un contexte du gel de point d'indice. Nous savons que les rémunérations des enseignant.es français sont très en deçà de ce qui se pratique dans les pays de l'OCDE ; et très en deçà de ce qu'il faudrait pour que le métier soit attractif, comme l'a souligné notre ministre. Si nous entendons que la mise en place du PPCR se fait avec difficultés et qu'il reste beaucoup de choses à trancher, nous vous rappelons que le SNUipp-FSU porte comme revendication l'accès de toutes et tous à l'indice terminal du corps, sans obstacle de grade. Il reste particulièrement vigilant à ce que le principe de l'accès de toutes et tous à la hors-classe soit respecté.

Or, les modalités d'accès à la hors-classe pour 2018 ainsi que l'absence de décision concernant le taux de promotions suscitent de nombreuses interrogations et de la colère parmi nos collègues.

D'une part, les avis basés sur des rapports d'inspection plus ou moins anciens, comme sur une connaissance plus ou moins réelle des enseignants engendrent de profonds sentiments d'injustice voire de mépris lorsque l'investissement quotidien n'est pas reconnu, à minima, comme « très satisfaisant ». De plus, en analysant les documents, nous constatons une hétérogénéité incompréhensible et inadmissible entre les circonscriptions : la proportion d'avis « très satisfaisant » et « satisfaisant » étant inversée selon les IEN ! D'autre part, y aurait-il un quota expliquant le

nombre quasi identique d'avis « excellent » dans toutes les circonscriptions alors même que le nombre d'avis est bien différent.

L'ensemble de la profession n'a semble-t-il pas saisi le caractère définitif de l'avis formulé par les IEN, y compris parmi ces derniers. La progression de carrière des collègues se retrouve gelée. Quelle motivation alors qu'aucune évolution n'est possible ? Nous avons effectivement constaté que les seules modifications proposées par Mme la Dasein concernaient des avis « très satisfaisant », transformés en « excellent ».

Nous demandons que tous les avis soient remontés et qu'il soit tenu compte de l'AGS totale afin de tenir compte de l'ensemble de la carrière des anciens instituteurs/trices. Nous demandons également que l'ensemble des avis soient révisés chaque année.

Nous portons également notre attention sur la proportion hommes / femmes de collègues promu.es ; si le pourcentage devrait pouvoir se rapprocher de la représentativité dans la profession, l'équité n'est pas encore respectée...

De plus, les collègues ayant l'avis « à consolider » seront-ils accompagnés ? Un tel avis ne peut qu'humilier les collègues, s'il n'est pas accompagné d'une proposition d'aide, d'un entretien ou au minimum, d'un écrit le justifiant. Oserait-on faire cela à nos élèves ? Enfin il est essentiel, que cet avis puisse évoluer, sous peine de figer leur carrière et de les démotiver à jamais.

Pour toutes ces raisons, concernant le passage à la Hors Classe, nous ne validerons pas aujourd'hui le document et le classement qui nous est proposé et demandons la réunion d'un groupe de travail au plus vite comme nous l'avions, délégués du personnel, déjà revendiqué.

Concernant le **mi-temps annualisé**, nous saluons le fait que l'ensemble des demandes soient acceptées. C'est un dispositif précieux pour les collègues le choisissant.

Dans un souci d'équité nous réitérons notre demande, pour l'an prochain, d'une information faite à l'ensemble des collègues sur les modalités suivies par vos services. Si la constitution de binômes est maintenue, nous souhaitons que l'ensemble des collègues demandant un mi-temps annualisé soit destinataire des informations permettant le choix d'un binôme le plus approprié. Enfin n'est-il pas possible, comme cela se fait dans d'autres départements, que les compléments de mi-temps annualisés fassent l'objet de regroupements de service proposés au 2nd mouvement ?

Nous profitons, Madame la Directrice Académique, de cette déclaration pour vous demander de débloquent le plus possible de situations d'**ineat** / **exeat** qui sont, comme vous le savez, source de

mal être et de difficultés professionnelles pour de nombreux collègues éloignés de leur famille.

Nous saluons ici le travail réalisé par vos services concernant les opérations du mouvement. En revanche, nous regrettons que certains postes fractionnés n'aient pas été publiés sur le serveur. Ce qui de fait exclut de ces affectations des collègues dont le barème est supérieur à celles et ceux qui participeront à la phase manuelle.

Nous vous remercions de votre attention.